



Mairie  
3 rue du Nouveau Monde  
14600 Gonneville-sur-Honfleur

N° 2018-VOI-14

**ARRETE SUR LA CIRCULATION**  
**Chemin du Haut Ravin – Dimitri Saint-Aubin**  
**Du jeudi 19 avril 2018**

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5,  
L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,  
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,  
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,  
VU les travaux d'élagage à l'aide d'une nacelle, **Propriété de Madame et Monsieur HULMANN**  
VU la demande d'arrêté de circulation par **Dimitri Saint-Aubin Jardinier-Paysagiste, 06 50 59 63 12**  
Datet du chantier : **19/04/2018 toute la journée**

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :**

L'entreprise devra prévenir les riverains en distribuant la copie de cet arrêté de circulation

**ARTICLE 2**

Le CHEMIN DU HAUT RAVIN, sera fermé à la circulation (sauf riverains), le jeudi 19/04/2018 toute la journée.

Du carrefour avec le Chemin des Monts, jusqu'au carrefour avec le chemin de la Carrière/Chemin de l'Eglise.

**ARTICLE 3 :**

L'entreprise s'engage à bloquer l'accès du CHEMIN DU HAUT RAVIN, uniquement pendant le temps nécessaire aux travaux d'élagage et de ramassage

**ARTICLE 4 :**

Des panneaux de circulation, renseignés du présent arrêté, seront mis en place par l'entreprise, à chaque carrefour,

**ARTICLE 5 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police,  
Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le 17/04/2018

Le Maire, **Dominique LE SAUVAGE**

